

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MARS 2022

Conseillers en exercice : 5

PRESENTS : MM. PERRIN François, ROUX Jean-Paul,
Mme VANDROUX Laurence, M. GIRARDET Charles, M. GAUTHIER Arnaud

Conseillers présents : 5

Date de convocation :

16/03/2022

Date d'affichage :

29/03/2022

SECRETARE DE SEANCE : M. GAUTHIER Arnaud

L'an deux mille vingt-deux le vingt-trois mars à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le seize mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1 – Comptes administratifs 2021
Commune, Eau, Assainissement, La Tuffière
- 2 – Approbation des comptes de gestion 2021
Commune, Eau, Assainissement, La Tuffière
- 3 – Affectation des résultats 2021
Commune, Eau, Assainissement, La Tuffière
- 4 – Cartes Avantages Jeunes 2022/2023
- 5 – Débat sur les objectifs et les orientations du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)
- 6 – Acquisition de terrains
- 7 – Commission Locale D'Evaluation des Charges de Transfert
- 8 – Règlement vente de bois de gré à gré
- 9 – Suppression parts sociales
- 10 – Questions diverses

* * *

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants qui avaient été transmis par mail le 18 mars :

- Démission
- Durée amortissement chemin du réservoir
- Tableau élections

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1 – Comptes administratifs 2021 :

Commune

Dépenses de fonctionnement = 54 831,22 €

Recettes de fonctionnement = 235 403,92 € (dont 135 739,11 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 180 572,70 €

Dépenses d'investissement = 59 199,55 € (dont 16 902,62 € de déficit antérieur reporté)

Recettes d'investissement = 51 416,74 €

Résultat de clôture : -7 782,81 €

Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 172 789,89 €

Eau

Dépenses de fonctionnement = 8 993,45 €
Recettes de fonctionnement = 16 838,81 € (dont 4 872,62 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 7 845,36 €

Dépenses d'investissement = 1 753,00 €
Recettes d'investissement = 23 068,37 € (dont 17 581,16 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 21 315,37 €

Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 29 160,73 €

Assainissement

Dépenses de fonctionnement = 15 673,03 €
Recettes de fonctionnement = 17 869,92 € (dont 3 092,04 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 2 196,89 €

Dépenses d'investissement = 45 444,79 €
Recettes d'investissement = 85 083,93 € (dont 56 484,31 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 39 639,14 €

Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 41 836,03 €

Turbine

Dépenses de fonctionnement = 20 837,84 €
Recettes de fonctionnement = 74 890,33 € (dont 31 877,51 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 54 052,49 €

Dépenses d'investissement = 18 138,30 € (dont 1 201,98 € de déficit antérieur reporté)
Recettes d'investissement = 16 623,98 €

Résultat de clôture : - 1 514,32 €

Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 52 538,17 €

Le Maire quitte la séance dont la présidence est désormais tenue par M. ROUX Jean-Paul, adjoint.
Les membres présents passent au vote et les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.
Le Maire, rentré, reprend la présidence de la séance.

2 – Approbation des comptes de gestion 2021

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021, considérant l'exactitude des inscriptions et la similitude des comptes de gestion et comptes administratifs, le conseil municipal déclare que les comptes de gestion pour l'exercice 2021, dressés par le receveur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3 – Affectations des résultats 2021

Le conseil décide à l'unanimité d'affecter les résultats de 2021 aux budgets primitifs 2022 comme suit :

Commune :

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) : 172 789,89 €
Affectation au compte 1068 (apurement du déficit d'investissement) : 7 782,81 €

Budget eau :

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) : 7 845,36 €
Affectation au compte 001 (excédent reporté de d'investissement) : 21 315,37 €

Budget assainissement :

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) : 2 196,89 €
Affectation au compte 001 (excédent reporté de d'investissement) : 39 639,14 €

Budget La Tuffière :

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) : 52 538,17 €
Affectation au compte 1068 (apurement du déficit d'investissement) : 1 514,32 €

4 – Cartes avantages jeunes 2022/2023

Le conseil décide à l'unanimité d'offrir la carte avantages jeunes 2022/2023 à tous les enfants du village âgés de 6 à 25 ans.

5 – Débat sur les objectifs et les orientations du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)

Le maire présente le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal fourni par la Communauté de communes.

Le débat s'installe et les membres du Conseil Municipal formulent la remarque suivante :

Chaque maire de la communauté de communes ayant pouvoir de police sur son territoire, il est nécessaire de centraliser les procédures afin que toutes les communes procèdent de la même façon pour faire appliquer ce RLPi. La commune attend un soutien logistique de la Communauté de Communes pour cette mise en œuvre.

6 – Acquisition de terrains

Faute d'accord écrit, ce point est reporté à un conseil ultérieur.

7 – Commission Locale D'Evaluation des Charges de Transfert

Le conseil désigne à l'unanimité François PERRIN, représentant de la commune à la CLECT de la Communauté de Communes.

8 – Règlement vente de bois de gré à gré

Le maire présente un règlement pour vente de gré à gré de bois sur pied. Le conseil accepte à l'unanimité ce règlement. Le bois est attribué à M. BOUVRY Alain et PERROUX Philippe pour un montant de 2 € le stère.

9 – Suppression parts sociales

Le maire informe les membres du conseil municipal de l'existence, au sein de l'inventaire de la collectivité, de parts sociales souscrites au crédit Agricole (7,62 €)

Ces parts sociales ont été imposées à l'occasion de la souscription d'emprunts anciens et n'ont plus lieu d'être.

Il convient désormais de demander le remboursement auprès de la caisse locale du Crédit Agricole. Le conseil décide à l'unanimité de demander ce remboursement.

10– Démission

Le maire donne lecture d'un courrier du Préfet qui fait connaître sa décision d'accepter la démission de M. Emmanuel BAILLY de son poste de 1^{er} adjoint et de son mandat de conseiller municipal pour raisons professionnelles.

Le conseil déplore cette situation qui réduit le nombre de membre à 5. Il n'est pas possible de remplacer les membres manquants.

Suite à la vacance du poste de 1^{er} adjoint, il est décidé d'en élire un nouveau.

M. Charles GIRARDET étant candidat, il est procédé à l'élection à bulletin secret.

M. Charles GIRARDET est élu à l'unanimité.

Le Maire prendra un arrêté de délégation à compter du 1^{er} avril 2022.

11 - Durée amortissement chemin du réservoir

Le conseil décide à l'unanimité d'amortir le chemin du réservoir sur 20 ans.

12 – Tableau des élections

Afin d'assurer les permanences des bureaux de vote pour les élections présidentielles et législatives, il sera fait appel aux bonnes volontés.

13 – Questions diverses

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 11 avril à 19h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 15.

La secrétaire de séance : M. GAUTHIER Arnaud

